Docusign Envelope ID: F2CFDC2A-1F21-40DD-9369-03FE7439CE9F

La présente demande de permis de construire concerne un ensemble de 25 logements sociaux à usage d'hébergement, répartis en trois bâtiments en R+1 suivant la pente naturelle du terrain.
Le projet, situé à La Seyne-sur-Mer, comprend également des locaux communs pour les résidents.

La présente demande concerne le dépôt d'un Permis de Construire valant division primaire. Une division primaire sera ainsi réalisée après obtention et purge définitive de la demande de permis de construire, de manière à se conformer à l'article R.442-1 (a) : *"ne sont soumis ni à déclaration préalable, ni à permis d'aménager (...) les divisions en propriété effectuées par un propriétaire au profit de personnes qui ont obtenu un permis de construire portant sur la création d'un groupe de bâtiments ou d'un immeuble autre qu'une maison individuelle (....)*". De fait, les pièces requises pour cette demande de permis sont identiques à celles d'un permis de droit commun.

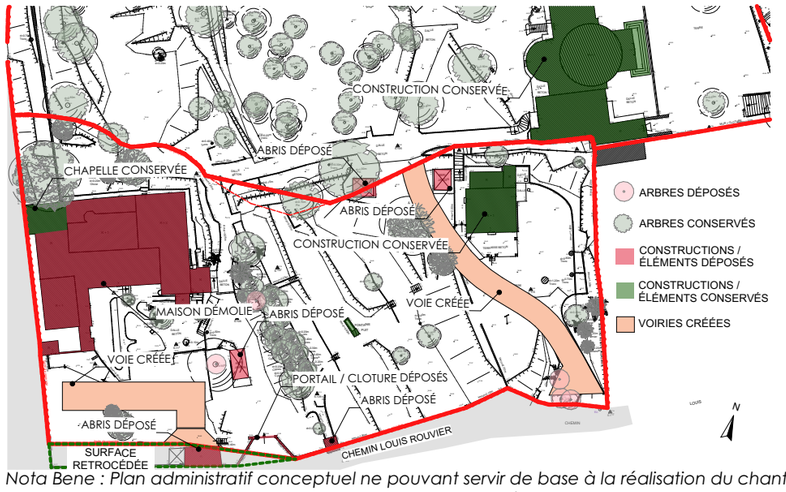
PRESENTATION DE L'ETAT INITIAL DU TERRAIN ET DE SES ABORDS
1° Etat initial du terrain et de ses abords, s'il y a lieu, les constructions, la végétation et les éléments paysagers existants
Situé sur la commune de La Seyne-sur-Mer, le projet prend place sur un terrain d'une superficie totale de 13 658 m², composé des parcelles cadastrées 000 BD 712, 000 AT 862 et 000 BD 711. Le site s'étend sur deux zones du PLU : une partie en zone UC, constructible, sur une surface de ***4902.98 m²****, et une zone Nbio (non aedificandi) . Le terrain comprend plusieurs constructions légères, deux maisons individuelles dont l'une est dotée d'une chapelle ainsi qu'un sanctuaire situé en zone Nbio, nommé « Sanctuaire du Cœur Douloureux et Immaculé de Marie ». L'accès à l'ensemble des parcelles se fait depuis deux voies publiques : l'avenue Jean-Baptiste Ivaldi et le chemin Louis Rouvier, ce dernier étant actuellement trop étroit pour permettre un accès satisfaisant au projet. Il est à préciser qu'aucun des bâtiments existants n'est aujourd'hui accessible au public.*

PRESENTATION DU PROJET
2° Les partis retenus pour assurer l'insertion du projet dans son environnement et la prise en compte des paysages faisant apparaître, en fonction des caractéristiques du projet :

A - L'aménagement du terrain, en indiquant ce qui est modifié ou supprimé
Conformément aux orientations du PLU de la commune et dans une logique d'organisation urbaine apaisée, le projet prévoit l'élargissement du chemin Louis Rouvier afin d'atteindre une largeur minimale de 7 mètres. Cette intervention, correspondant à une rétrocession de 140,22 m² en zone UC, permet de privilégier un accès principal par cette voie secondaire, réduisant ainsi les tensions de circulation sur l'avenue Jean-Baptiste Ivaldi.

Plusieurs constructions existantes sont intégrées à la présente déclaration mais ne font pas l'objet de modifications la maison à l'ouest du terrain, le sanctuaire situé un peu plus au nord, la chapelle bordant l'avenue Ivaldi ainsi qu'un puits-fontaine implanté au centre de la parcelle. Seul les aménagements extérieurs et abords de ces constructions pourront pour certains être améliorés dans la perspective d'accès simplifié et sécurisés.

À ce titre, une voie interne sera créée pour relier directement le sanctuaire au chemin Louis Rouvier, l'entrée existante de cette voie étant conservée seul son tracé et le revêtement ainsi que la structure de celle ci seront revus.
Les bâtiments anarchiques du front d'avenue Jean Baptiste ivaldi sont pour majorité démoli de part leur nature vétuste et donc impossible à rénover.
La chapelle sera en bord de voie sera par contre conservée, le sol et la clôture seront revus sur ces abords pour la mettre en valeur et la rendre accessible aux seynois.



La démolition de la masse bâtie permet un projet plus en retrait et surtout une végétation retrouvée dans la logique de la partie nord de la parcelle.

Ainsi, Les bâtiments projetés sont implantés en retraites limites parcellaires et volontairement intégrés dans le paysage végétal du site. Sur les 42 arbres à haute tige recensés dans la zone UC, seuls 6 seront déplacés pour permettre l'implantation des nouvelles constructions.
Une investigation concertée sur site avec la commune a mené à de nombreux ajustements du projet pour conserver au mieux les sujets remarquables

Nota Bene : Plan administratif conceptuel ne pouvant servir de base à la réalisation du chantier. Ce plan ne constitue pas un plan d'exécution

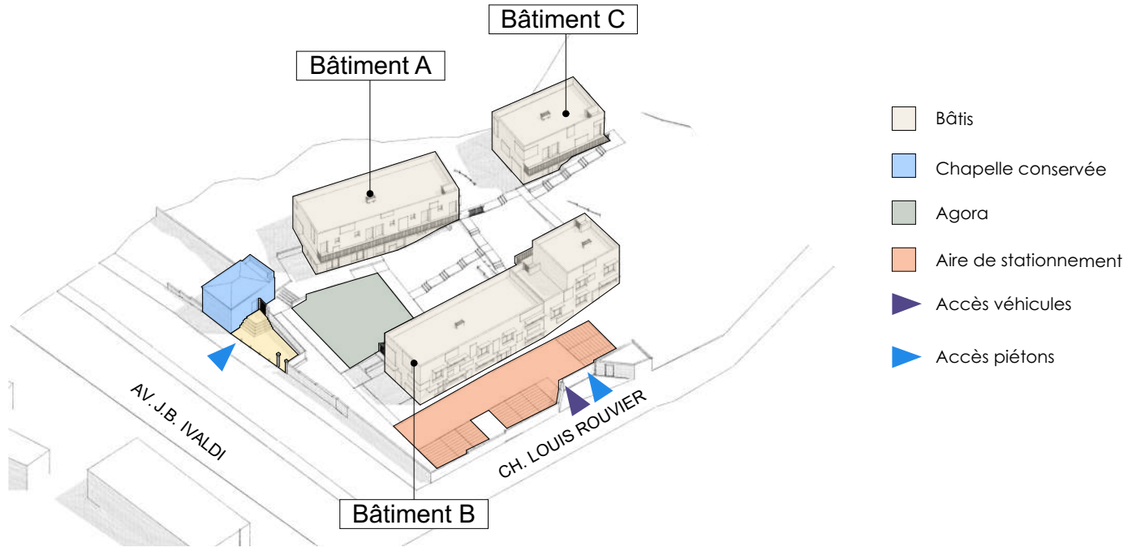
B - L'implantation, l'organisation, la composition et le volume des constructions nouvelles, notamment par rapport aux constructions ou paysages avoisinants
L'accès principal à l'opération se fait depuis le chemin Louis Rouvier, élargi conformément aux prescriptions du PLU. Une aire de stationnement est aménagée au sud de la parcelle, en lien direct avec l'entrée du site. Elle dessert le bâtiment sud ainsi que l'agora située en cœur d'îlot. Cette aire est également connectée aux cheminements PMR, qui desservent les cinq chambres accessibles PMR, les espaces communs et l'ensemble des cheminements piétons du projet.

Mais cette colonne vertébrale verte, ce cœur d'îlot de fraîcheur planté est aussi et surtout un potager partagé, implanté au cœur du site. Un potager partagé en outil de lien social pour les habitants de la pension de famille, un véritable point de convergence vivant et apaisé.

Les bâtiments sont accessibles par des coursives extérieures qui traversent le cœur d'îlot. Les étages supérieurs sont eux aussi desservis via ces coursives, connectées à des cheminements paysagers aménagés parallèlement aux façades. Cette organisation douce s'inscrit dans la pente, limitant au maximum les mouvements de terrain et respectant la topographie existante.

Un second accès piéton est aménagé depuis l'avenue Jean-Baptiste Ivaldi, sous la forme d'un parvis discret adossé à la chapelle conservée. Ce parvis crée une transition douce entre l'espace public et la vie intérieure du site. Il permet de relier directement le domaine public au cœur du projet, tout en mettant en valeur la chapelle, trait d'union symbolique entre passé et présent. Cette connexion piétonne s'inscrit dans la colonne vertébrale végétale du projet et en renforce la lisibilité.

Le projet cherche à préserver l'âme végétale du site. En limitant les terrassements, en reculant les constructions des limites, et en conservant une grande majorité des arbres, il propose une architecture discrète, presque effacée, qui se fond dans le volume végétal. Ainsi, les bâtiments sont dissimulés derrière les masses végétales, comme un habitat en retrait, respectueux de son environnement. La hauteur modeste (R+1) contribue à cette présence discrète, et l'écriture architecturale, sobre et durable, s'accorde avec la nature environnante. Des protections solaires, des toitures avancées et des orientations traversantes assurent le confort d'été, sans jamais rompre avec l'esprit paysager du lieu.



Clément Conil Architectes
04 28 70 88 70
archi@clementconil.com
www.clementconil.com
DocuSigned by:
Djilali DERROUC
142339B0FC2742D...

Docusign Envelope ID: F2CFDC2A-1F21-40DD-9369-03FE7439CE9F

Plutôt que de tourner la page, le projet choisit de prolonger l'histoire du lieu. Plusieurs éléments emblématiques du site seront conservés et réintégrés au projet, non comme de simples vestiges, mais comme des points d'ancrage vivants, porteurs de mémoire et de sens.

Trois structures principales seront ainsi préservées : le sanctuaire, en lisière nord du site, inscrit dans la zone Nbio et conservé dans son intégrité ; la chapelle, située sur l'avenue Jean-Baptiste Ivaldi, traitée comme un seuil symbolique entre le domaine public et la vie intérieure du projet ; et le puits-fontaine, placé au centre du terrain, conservé comme élément de paysage et de fraîcheur au cœur du futur îlot.

Au-delà de ces constructions, certains éléments architectoniques seront sauvegardés et valorisés. La charpente d'origine de la chapelle, notamment, sera maintenue et restaurée. Elle incarnera un lien discret entre les usages anciens et la nouvelle vocation collective du site.

Enfin, le projet accorde une attention particulière aux éléments décoratifs et symboliques présents sur le site. Croix, fresques, statues, peintures murales, ferronneries ou fragments sculptés seront soigneusement relevés, restaurés et réintégrés dans le nouveau projet. Ils viendront ponctuer les parcours piétons, les espaces communs ou les jardins, comme des témoins sensibles d'un lieu habité, transmis, et réinterprété avec respect.

Ce choix d'intégrer l'existant dans le projet donne au site une identité forte, singulière, enracinée. Il transforme la conservation en continuité, et fait du passé un matériau vivant pour construire l'avenir.



1. Sanctuaire



2. Puit fontaine



3. Charpente chapelle



4. Exemple de décors trouvés sur site

C - Le traitement des constructions, clôtures, végétations ou aménagements situés en limite de terrain, et accès au site

Le projet s'inscrit dans un site déjà richement arboré, dont la qualité végétale constitue l'un des atouts majeurs. La composition actuelle du terrain est marquée par la présence d'essences méditerranéennes emblématiques telles que des cyprès, des micocouliers, des figuiers, des citronniers, des oliviers, des chênes et des pins. La grande majorité de ces arbres est conservée, protégée pendant les travaux et intégrée à la composition paysagère du projet.

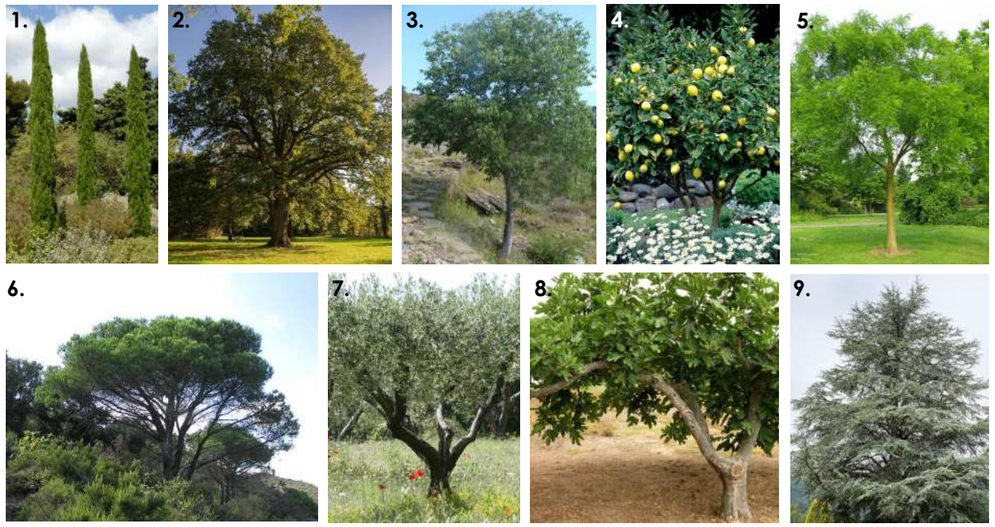
Dans une volonté de continuité et d'enracinement local, les nouvelles plantations reprendront les mêmes essences, dans un esprit de cohérence écologique et esthétique. Le projet s'inscrit ainsi dans une palette végétale familière, sobre, adaptée au climat et à l'identité méditerranéenne du site.

Les limites du terrain sont traitées avec légèreté et respect. La clôture existante en pierre, située sur l'avenue Jean-Baptiste Ivaldi, est conservée dans son ensemble afin de préserver l'identité du site et sa relation au domaine public. Seule sa hauteur sera légèrement réduite pour alléger la perception depuis la rue et mettre en valeur la chapelle conservée, visible en second plan. Les autres limites de la parcelle seront aménagées à l'aide de clôtures simples et filtrantes, doublées de haies végétales, pour une insertion douce dans le paysage environnant.

De la même manière, le projet ne vient pas interrompre la zone Nbio, mais au contraire, la prolonge et l'accueille au sein même du site. Le paysage naturel poursuit son tracé entre les bâtiments, traverse le cœur d'îlot et relie les espaces construits aux marges végétales du terrain. Ce choix d'ouverture renforce le lien entre architecture et nature, et fait du site un lieu traversé par le vivant.

Les accès, qu'ils soient piétons ou véhicules, suivent cette même logique d'intégration. L'élargissement du chemin Louis Rouvier est accompagné d'un traitement végétalisé et fluide en bordure. Le parvis piéton sur l'avenue Jean-Baptiste Ivaldi, adossé à la chapelle, relie discrètement le domaine public au cœur du projet.

Enfin, le potager partagé, situé au centre du site, vient prolonger cette relation intime entre architecture et paysage. À la fois espace de culture, de rencontre et de transmission, il incarne l'esprit vivant et collectif du projet.



1. Cyprès 2. Chêne 3.Micocoulier 4. Citronnier 5. Sophora 6. Pin 7. Olivier 8. Figuier 9. Cèdre

D - Les matériaux et les couleurs des constructions

Le projet développe une architecture sobre et intégrée, fondée sur une palette de matériaux simples et pérennes, soigneusement choisis pour s'accorder à l'esprit du lieu. Les façades sont réalisées en enduit frottassé PRB ton "Gibraltar", une teinte chaude et douce qui évoque les tonalités ocre clair du bâti environnant.

Pour éviter toute monotonie et créer du relief, des surépaisseurs d'enduit sont mises en œuvre sous forme de panneaux rectangulaires, directement intégrés à la façade. Ces éléments viennent animer les volumes et produire des vibrations d'ombres et de matières tout au long de la journée, renforçant ainsi le caractère vivant et habité des bâtiments.

Les coursives extérieures, en structure métallique, sont peintes en RAL 7016 (gris anthracite). Elles sont habillées de planches en bois naturel, qui forment les cheminements de passage et ajoutent une touche chaleureuse à l'ensemble. Cette association de métal sombre et de bois clair vient équilibrer la minéralité des façades et dialoguer avec la végétation existante.

Les garde-corps sont également traités en RAL 7016, assurant une cohérence visuelle avec les structures des coursives. Leur dessin sobre et ajouré contribue à la finesse des volumes, tout en préservant l'intimité des espaces extérieurs.

Nota Bene : Plan administratif conceptuel ne pouvant servir de base à la réalisation du chantier. Ce plan ne constitue pas un plan d'exécution

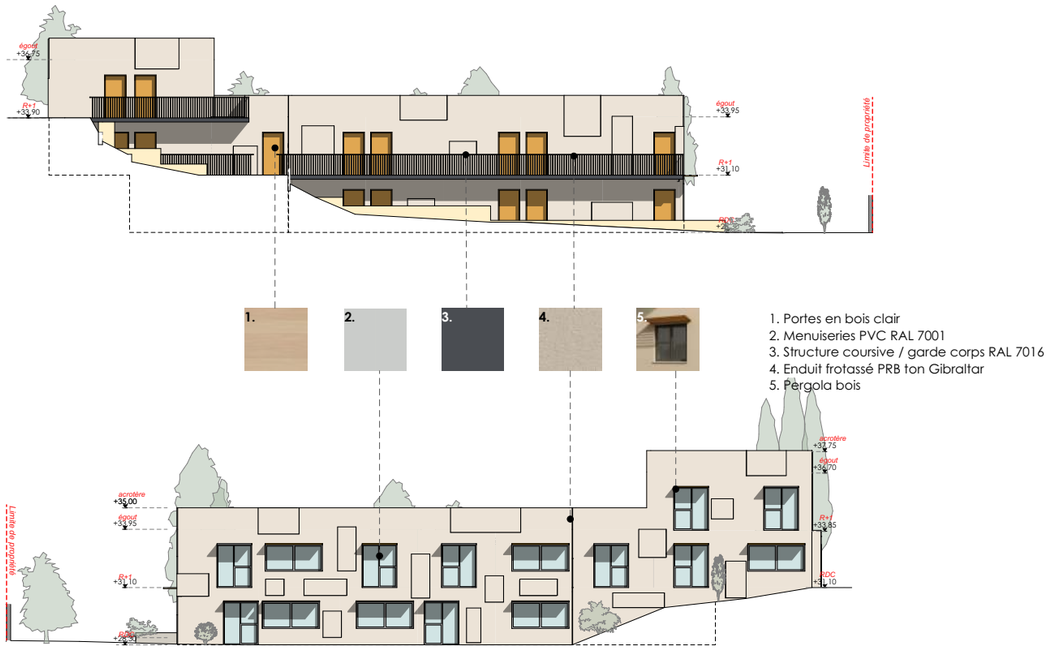
Clément Conil Architectes
04 28 70 88 70
archi@clementconil.com
www.clementconil.com

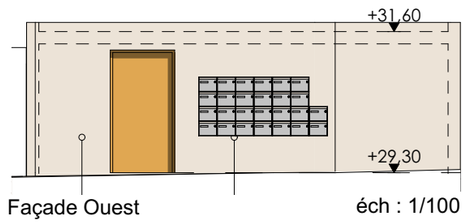
DocuSigned by:
142339B0FC2742D...

Docusign Envelope ID: F2CFDC2A-1F21-40DD-9369-03FE7439CE9F

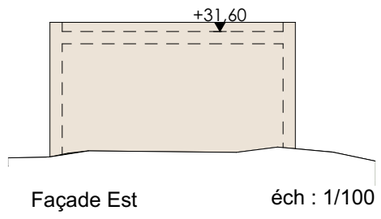
Les menuiseries extérieures sont prévues en RAL 7001 (gris clair), apportant de la légèreté et de la lisibilité aux ouvertures. Les portes des chambres, quant à elles, seront en effet bois clair, créant une ambiance intérieure douce, contemporaine et accueillante, en cohérence avec l'approche architecturale générale.

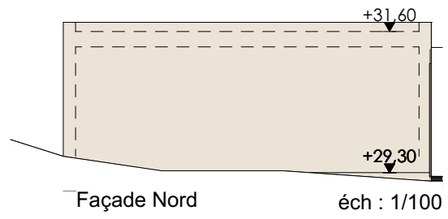
L'attention portée à ces choix de matériaux s'exprime tout particulièrement sur les façades visibles depuis les accès principaux, notamment depuis l'avenue Jean-Baptiste Ivaldi. L'ensemble forme une architecture à la fois simple, contemporaine et respectueuse du contexte, dont la richesse vient du détail, des textures, et du dialogue avec la lumière.











F - Stationnement

Le projet prévoit la création de 9 places de stationnement extérieures, dont 1 place accessible aux personnes à mobilité réduite, en lien direct avec l'entrée véhicules sur le chemin Louis Rouvier. Cette offre respecte les exigences du PLU applicables aux foyers et résidences à usage d'hébergement, à savoir 1 place pour 3 chambres.

Concernant les mobilités douces, le projet intègre un espace de stationnement vélo sécurisé de 63 m², permettant d'accueillir jusqu'à 30 vélos. Ce local répond aux exigences du décret n°2022-930 et de l'arrêté du 30 juin 2022, qui imposent pour les bâtiments d'habitation collectifs un minimum de 1 place vélo par logement.

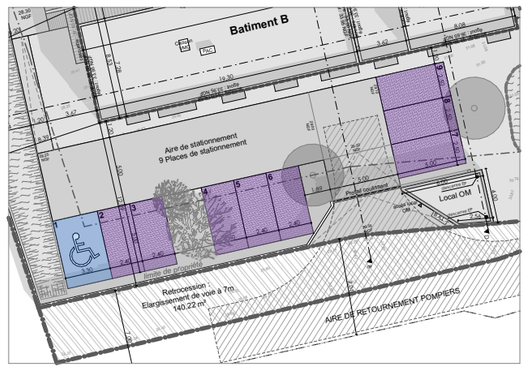
En termes de surface, la réglementation prévoit 1,5 m² par emplacement vélo hors circulation. Pour 30 vélos, la surface réglementaire minimale est donc de 45 m² hors dégagements. Avec 63 m² aménagés, le projet dépasse confortablement ce seuil, en intégrant également les espaces de manœuvre, les dégagements et les cheminements sécurisés. L'équipement est situé à proximité des accès, est couvert, clos, ventilé, éclairé, et équipé de dispositifs d'attache fixes par le cadre, conformément aux standards techniques du guide TPM 2022.

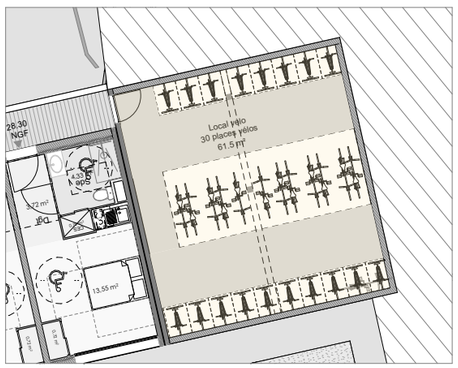
E - Le traitement des locaux d'ordure ménagère

Le dimensionnement du local ordures ménagères a été établi selon les prescriptions de la Métropole TPM. Pour une capacité d'accueil estimée à environ 50 personnes, les besoins hebdomadaires sont les suivants : 600 litres pour les déchets ménagers incinérables (DMI), 1 750 litres pour les déchets recyclables papier/carton, et 1 750 litres pour les déchets recyclables plastiques/métalliques. Ces volumes correspondent à un total de 7 bacs roulants de 660 litres, soit une emprise au sol de 7 m². En y ajoutant l'espace de circulation nécessaire à leur manipulation, la surface minimale requise est estimée à environ 10 m²

Le projet prévoit la réalisation d'un local dédié aux ordures ménagères d'une surface de 13 m², situé à l'entrée véhicules de l'opération, sur le chemin Louis Rouvier. Ce local permettra de regrouper les bacs roulants nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement.

Son implantation en bordure d'accès facilite la collecte tout en évitant les conflits d'usage à l'intérieur du site. Le local sera traité à l'identique des façades des bâtiments, avec le même enduit PRB ton "Gibraltar", assurant son intégration architecturale discrète et cohérente.





Stationnement PMR Stationnement Local vélo

Nota Bene : Plan administratif conceptuel ne pouvant servir de base à la réalisation du chantier. Ce plan ne constitue pas un plan d'exécution

Clément Conil Architectes
04 28 70 88 70
archi@clementconil.com
www.clementconil.com
DocuSigned by:
Djilali DERDOUR
142339B0FC2742D...

Docusign Envelope ID: F2CFDC2A-1F21-40DD-9369-03FE7439CE9F

3° Application du PLU

ARTICLE Uc3
Conditions de desserte des terrains par les voies publiques ou privées et d'accès aux voies ouvertes au public
*Le terrain est desservi par le chemin Louis Rouvier, voie existante élargie à **7,00 mètres** conformément aux exigences de l'article UC 3. Cette largeur permet le croisement de deux véhicules légers et l'accès des engins de secours. L'élargissement est réalisé par la rétrocession.*

Le projet présente un accès véhicules unique, en double sens, implanté sur cette voie. Un cheminement piéton séparé est prévu, différencié par un marquage au sol. La desserte interne se limite aux trois bâtiments projetés, sans ouverture nouvelle sur d'autres voies.

*Conformément aux dispositions générales du PLU, le portail d'accès est implanté à plus de **2,50 mètres** en retrait de l'alignement, avec la mise en œuvre de pans coupés à **45°** de part et d'autre pour garantir la visibilité et la sécurité des manœuvres.*

ARTICLE Uc6
Implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques
Les constructions nouvelles sont implantées au-delà du retrait réglementaire de 5 mètres par rapport à l'alignement des voies publiques, conformément aux dispositions de l'article UC 6 du PLU. Aucune implantation en limite n'est prévue. Ce recul est respecté sur l'ensemble des façades donnant sur l'avenue Jean-Baptiste Ivaldi et sur le chemin Louis Rouvier.

ARTICLE Uc7
Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives
*Les constructions sont implantées à des distances supérieures au minimum réglementaire exigé par l'article UC 7, à savoir une distance au moins égale à la moitié de la hauteur de la façade, avec un minimum de **4,00 mètres**. Le projet respecte strictement ces prescriptions sur l'ensemble des façades latérales et postérieures. Aucune dérogation ou implantation en limite séparative n'est envisagée.*

ARTICLE Uc8
Implantation des constructions les unes par rapport aux autres sur une même propriété
Le projet prévoit l'implantation de trois bâtiments neufs au sein d'une même unité foncière. Leur implantation respecte les dispositions de l'article UC 8 du PLU, en maintenant une distance au moins égale à la hauteur la plus élevée entre chaque bâtiment, afin de garantir l'ensoleillement, l'aération et l'intimité des constructions.

Cette règle est également appliquée entre les bâtiments nouveaux et ceux conservés sur le site, notamment la maison existante, la chapelle et le sanctuaire. L'organisation générale du projet permet ainsi une bonne séparation des volumes, tout en assurant la cohérence d'ensemble et le fonctionnement fluide du cœur d'îlot paysager.

ARTICLE Uc9
Emprise au sol
*Le terrain situé en zone UC présente une superficie de **4 902,98 m²**. Le projet développe une emprise au sol de **694 m²**, soit **14.15 %** de cette surface.*

*Conformément à l'article UC 9 du PLU, pour les terrains à usage d'hébergement d'une superficie supérieure ou égale à **1 500 m²**, l'emprise maximale autorisée est fixée à **15 %**. Le projet respecte cette règle, avec un taux d'occupation du sol inférieur au seuil réglementaire.*

Article UC.10 - Hauteur maximum des constructions
Les constructions projetées présentent une hauteur d'égout n'excédant pas 6,50 mètres, mesurée à partir du terrain naturel avant travaux, conformément à l'article Uc 10 du PLU.
Cette configuration respecte strictement la hauteur maximale autorisée en zone UC pour les constructions en toiture terrasse. L'ensemble du projet a été vérifié pour rester en conformité avec la limite de 6,50 mètres, quelle que soit la déclivité du terrain.

Article UC.13 – Espaces libres, plantations
*Le projet prévoit **3093.62 m²** d'espaces verts sur une surface totale de **4 902,98 m²** en zone UC, soit un taux de **63.09 %** de végétation conservée ou reconstituée, supérieur au minimum réglementaire de **30 %** fixé par l'article UC.13 du PLU.*

Le terrain présente un patrimoine végétal existant de qualité, constitué notamment de cyprès, figuiers, micocouliers, citronniers, oliviers, chênes et pins. Dans le cadre du projet, 6 arbres ont été déposés pour permettre l'implantation des constructions. Ils seront remplacés par 6 nouveaux arbres à haute tige, conformément à l'obligation de compensation des abattages.

Un potager partagé est également aménagé en cœur d'îlot, et les cheminements piétons s'insèrent dans une trame paysagère conservée et renforcée. Les espaces de stationnement extérieurs sont traités de manière végétalisée, dans le respect de la règle d'un arbre planté pour 4 places.



Le projet porte sur la réalisation d'un établissement d'hébergement de type pension de famille, destiné à accueillir durablement des personnes isolées ou en situation de précarité. Il s'agit d'un programme à vocation sociale, reposant sur une logique d'accueil sans condition de durée, à titre de résidence principale.

Ce mode d'hébergement s'inscrit dans le champ des résidences sociales à gestion encadrée. Le projet comprend trois bâtiments, intégrant des logements individuels et des espaces de vie partagés : salle commune, cœur d'îlot végétalisé, et lieux de convivialité répartis sur l'ensemble du site.

Sur le plan réglementaire, le projet relève de la destination "hébergement" au sens du Code de la construction et de l'habitation, et s'inscrit dans la catégorie des logements-foyers. Il se distingue à ce titre des opérations de logement collectif, par sa structure, son usage, et son organisation fonctionnelle.

Clément Conil Architectes
04 28 70 88 70
archi@clementconil.com
www.clementconil.com

DocuSigned by:
Djilali DERDOUC
142339B0FC2742D...

Docusign Envelope ID: F2CFDC2A-1F21-40DD-9369-03FE7439CE9F

Le Clos Bethleem : Tisser un lieu, préserver un esprit

Volet urbain : Habiter le seuil entre nature et tissu urbain

L'implantation du projet a été pensée pour respecter les règles du PLU, mais surtout pour s'inscrire intelligemment dans son environnement, entre tissus pavillonnaires, espaces naturels et équipements de proximité.

Le projet s'appuie sur deux axes majeurs d'un côté, l'élargissement du chemin Louis Rouvier, pour permettre une desserte claire et fluide, avec un accès véhicules lisible et sécurisé et ce même au profit des riverains voisins ; de l'autre, la création d'un parvis piéton particulièrement soigné sur l'avenue Jean-Baptiste Ivaldi, qui s'adosse à la chapelle existante et met en valeur l'entrée du site comme pour annoncer la promenade au cœur du jardin.

Les bâtiments sont implantés dans la pente, de façon à respecter les niveaux naturels du terrain et à éviter l'effet de masse, ou encore des terrassements massifs peu respectueux du sol du site. L'implantation en retrait des voies publiques, les circulations piétonnes arborées, les liaisons douces entre les entités bâties assurent une transition fluide entre espace public, espaces partagés et logements.

Le projet ne se ferme pas sur lui-même, il s'insère dans la ville, et propose une présence urbaine discrète, mesurée, mais accessible et visible.

L'organisation du bâti n'est pas une simple installation fonctionnelle mais bien un dialogue avec le site son sol sa végétation son jardin et sa promenade, il s'agit d'un projet architectural complet ou le bâti structure le jardin et le dessine et inversement

Volet environnemental - Laisser la nature guider le projet

Le terrain d'implantation du projet est exceptionnel par sa richesse végétale, en particulier pour un site urbain aussi bien situé. Cette qualité a été considérée comme une ressource première du projet, et non comme une contrainte.

La stratégie d'aménagement repose sur la préservation de la trame verte existante et *même la prolongation de celle-ci, le projet à cet effet rare de nos jours de rendre un site plus vert qu'il ne l'était. Cette trame verte est* constituée d'essences méditerranéennes variées : oliviers, micocouliers, cyprès, chênes, figuiers, citronniers, pins. *Fait remarquable et espéré remarqué,* seuls 6 arbres ont été déposés pour permettre l'implantation des bâtiments, et seront remplacés par des arbres à haute tige, replantés dans la même logique de diversité.



L'implantation choisit de s'adapter au vivant en évitant les arbres et pas le contraire. La disposition en peigne des bâtiments permet de conserver la pente, de laisser circuler le végétal entre les volumes, et de favoriser l'infiltration naturelle des eaux pluviales. Le projet ne s'impose pas au terrain : il se pose dessus, en respectant les lignes du sol, en limitant les terrassements, et en laissant se prolonger le corridor végétal jusqu'aux abords urbains du site.

Volet architectural et patrimonial - Une architecture tissée dans la mémoire

Le projet prend place sur un site habité depuis longtemps, marqué par une forte présence symbolique et religieuse. L'implantation de la chapelle, la présence du sanctuaire, et les éléments modestes comme le puits-fontaine racontent une histoire discrète mais bien présente, que le projet a choisi de respecter, de préserver et de mettre en valeur.

La chapelle, située en lisière de l'avenue Jean-Baptiste Ivaldi, est conservée et intégrée dans le dispositif d'entrée du site. Elle devient un repère visuel, un seuil, qui marque la transition entre le domaine public et l'espace de vie. Le sanctuaire, situé plus en retrait dans la zone naturelle, est également maintenu, tout comme le puits-fontaine, placé au centre du terrain.

Au-delà des volumes bâtis, le projet prévoit de préserver et réutiliser les éléments architectoniques et décoratifs : charpente, croix, fresques, objets religieux, clôtures etc. Ces fragments d'histoire seront réintégrés dans les parcours piétons, les murs, les jardins, comme autant de signes modestes mais signifiants, qui rappellent l'ancrage du lieu dans une histoire collective.





Volet social - Créer les conditions de l'accueil

Ce projet d'hébergement est pensé comme un lieu d'ancrage humain, où les personnes accueillies peuvent non seulement habiter, mais aussi s'inscrire dans un cadre collectif apaisé et digne. La configuration spatiale privilégie le lien et les échanges, sans contrainte, en favorisant la rencontre informelle, la cohabitation harmonieuse, et le respect de l'intimité.

L'agora centrale, accessible dès l'entrée du site, constitue le cœur de vie partagé du projet. C'est un espace ouvert, traversant, sans hiérarchie ni clôture entre les bâtiments. Cet espace est à la fois lieu de passage, lieu de pause, lieu d'initiative. Il donne accès aux logements PMR du niveau bas, aux espaces communs intérieurs, et au potager collectif, terrain d'expérimentation, de transmission, et de sociabilité.

Le projet est fondé sur une volonté claire : accueillir sans exclure, proposer un hébergement stable et structurant dans un environnement respectueux, qui donne à chacun la possibilité de se reconstruire, de tisser du lien, de s'approprier un lieu sans stigmatisation.



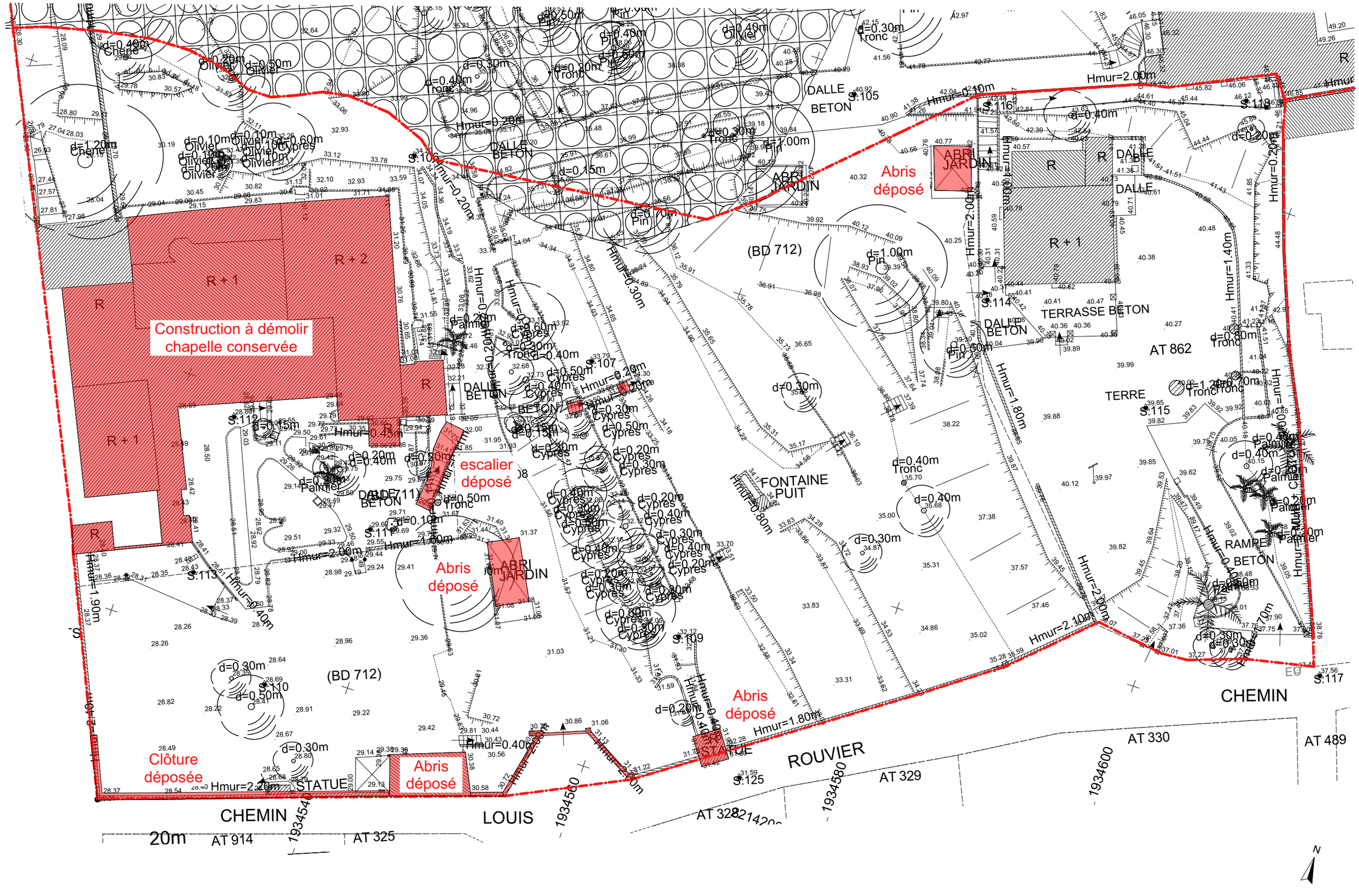


Nota Bene : Plan administratif conceptuel ne pouvant servir de base à la réalisation du chantier. Ce plan ne constitue pas un plan d'exécution

Clément Conil Architectes
04 28 70 88 70
archi@clementconil.com
www.clementconil.com

DocuSigned by:
Djilali DERBOUZ
142339B0FC2742D...

Docusign Envelope ID: F2CFDC2A-1F21-40DD-9369-03FE7439CE9F



Nota Bene : Plan administratif conceptuel ne pouvant servir de base à la réalisation du chantier. Ce plan ne constitue pas un plan d'exécution

CLÉMENT CONIL ARCHITECTES

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

A1 PLAN DE MASSE - DÉMOLITION

Pont Fabre - 83500 La Seyne sur Mer

Date du document initial : 08/09/2024
Date du présent document : 21/07/2025
Indice du présent document : A

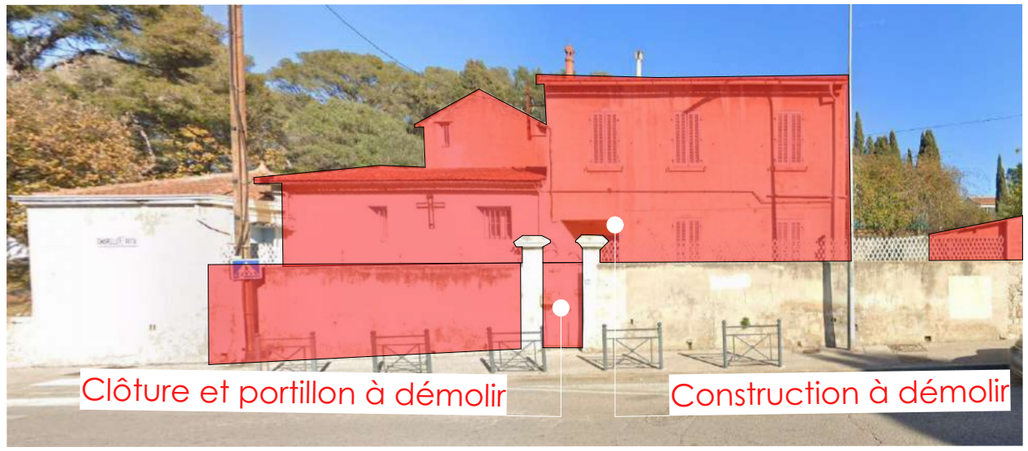
Echelle :

Clément Conil Architectes
04 28 70 88 70
archi@clementconil.com
www.clementconil.com

DocuSigned by:
Djilali DERROU...
142339B0FC2742D...

Docusign Envelope ID: F2CFDC2A-1F21-40DD-9369-03FE7439CE9F







Nota Bene : Plan administratif conceptuel ne pouvant servir de base à la réalisation du chantier. Ce plan ne constitue pas un plan d'exécution

CLÉMENT CONIL ARCHITECTES

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

A2 PHOTOGRAPHIE - DÉMOLITION

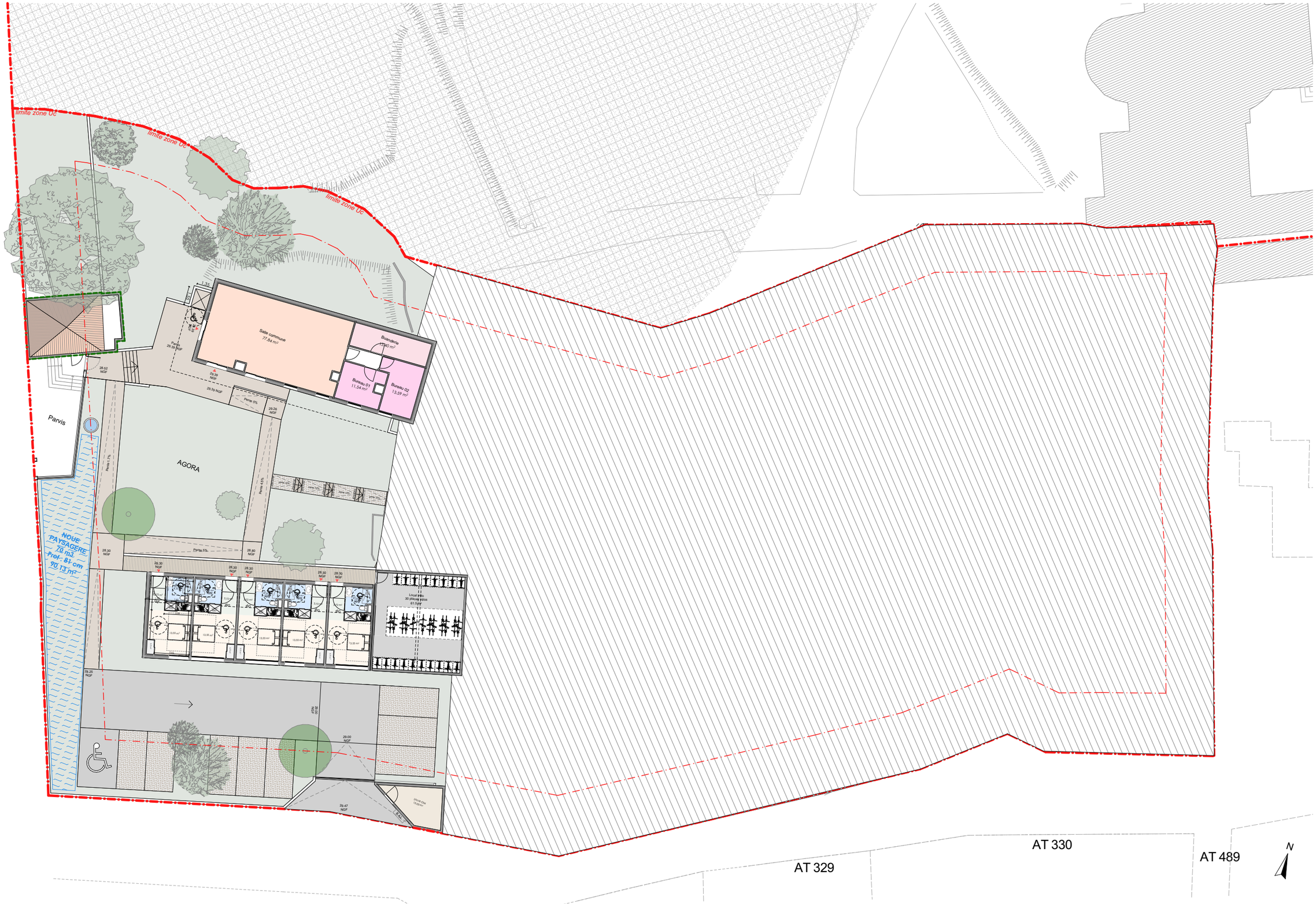
Pont Fabre - 83500 La Seyne sur Mer

Date du document initial :	08/09/2024
Date du présent document :	21/07/2025
Indice du présent document :	A
Echelle :	1:2.56, 1:2.69

Clément Conil Architectes
04 28 70 88 70
archi@clementconil.com
www.clementconil.com

DocuSigned by:
Djilali DERROUICHE
142339B0FC2742D...

Docusign Envelope ID: F2CFDC2A-1F21-40DD-9369-03FE7439CE9F



Nota Bene : Plan administratif conceptuel ne pouvant servir de base à la réalisation du chantier. Ce plan ne constitue pas un plan d'exécution

CLÉMENT CONIL ARCHITECTES

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

ANNEXE 01.01 PLAN DE NIVEAUX - REZ-DE-CHAUSSEE

Pont Fabre - 83500 La Seyne sur Mer

Date du document initial :	08/09/2024
Date du présent document :	21/07/2025
Indice du présent document :	A
Echelle :	1:300

Clément Conil Architectes
04 28 70 88 70
archi@clementconil.com
www.clementconil.com

DocuSigned by:
Djilali DERROU...
142339B0FC2742D...

Docusign Envelope ID: F2CFDC2A-1F21-40DD-9369-03FE7439CE9F



Nota Bene : Plan administratif conceptuel ne pouvant servir de base à la réalisation du chantier. Ce plan ne constitue pas un plan d'exécution

CLÉMENT CONIL ARCHITECTES

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

ANNEXE 01.02 PLAN DE NIVEAUX - R+1

Pont Fabre - 83500 La Seyne sur Mer

Date du document initial :	08/09/2024
Date du présent document :	21/07/2025
Indice du présent document :	A
Echelle :	1:300

Clément Conil Architectes
04 28 70 88 70
archi@clementconil.com
www.clementconil.com

DocuSigned by:
Djilali DEROUC
142339B0FC2742D...

Docusign Envelope ID: F2CFDC2A-1F21-40DD-9369-03FE7439CE9F



Nota Bene : Plan administratif conceptuel ne pouvant servir de base à la réalisation du chantier. Ce plan ne constitue pas un plan d'exécution

CLÉMENT CONIL ARCHITECTES

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

ANNEXE 01.03 PLAN DE NIVEAUX - R+2

Pont Fabre - 83500 La Seyne sur Mer

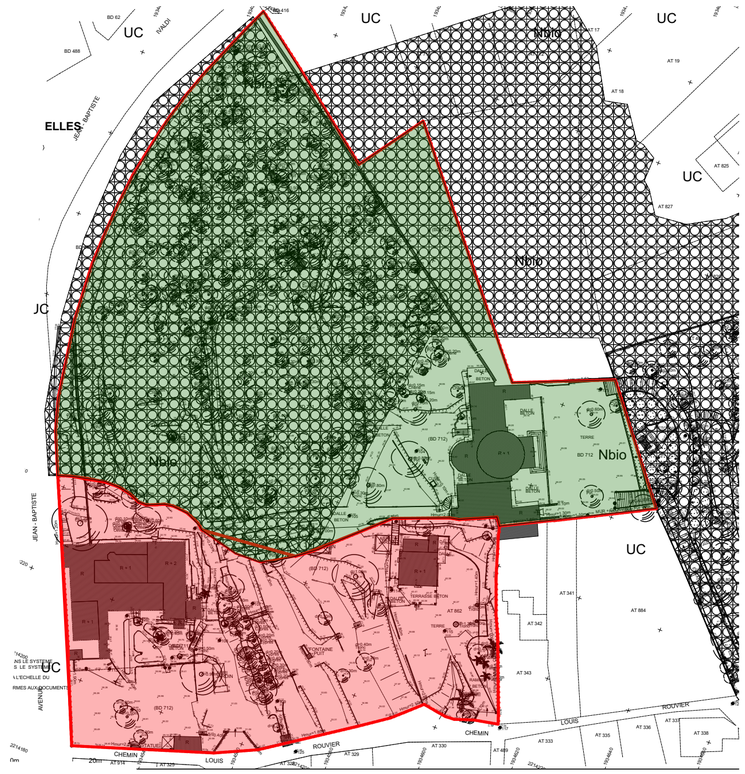
Date du document initial :	08/09/2024
Date du présent document :	21/07/2025
Indice du présent document :	A
Echelle :	1:300

Clément Conil Architectes
04 28 70 88 70
archi@clementconil.com
www.clementconil.com

DocuSigned by:
Djilali DERDOUC
142339B0FC2742D...

Docusign Envelope ID: F2CFDC2A-1F21-40DD-9369-03FE7439CE9F





Zone Uc / 4092.98 m²

Zone Nbio

Nota Bene : Plan administratif conceptuel ne pouvant servir de base à la réalisation du chantier. Ce plan ne constitue pas un plan d'exécution

CLÉMENT CONIL ARCHITECTES

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

PC 02.01a RELEVÉ GÉOMÈTRE- EXISTANT

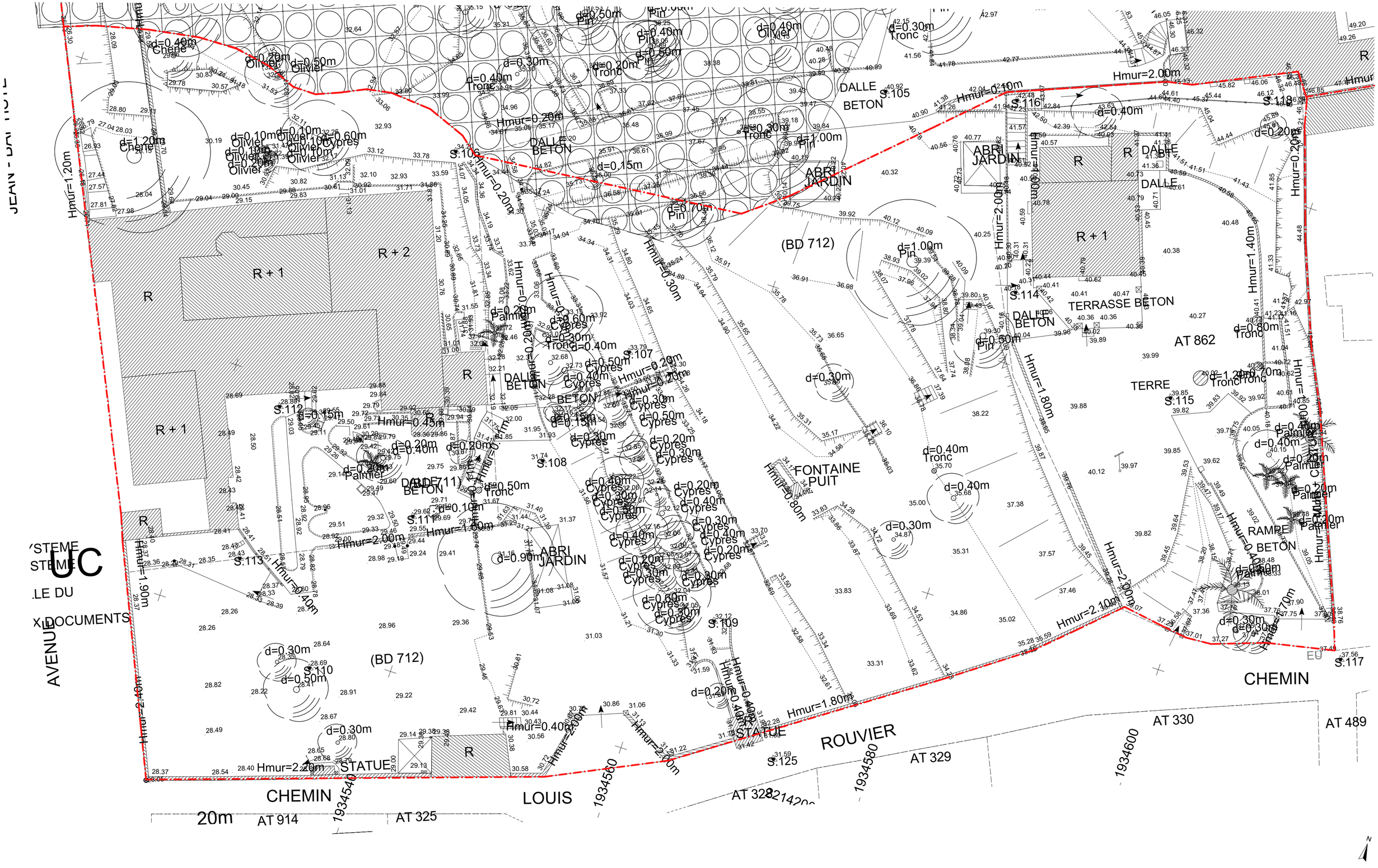
Pont Fabre - 83500 La Seyne sur Mer

Date du document initial :	08/09/2024
Date du présent document :	21/07/2025
Indice du présent document :	F
Echelle :	1:500

Clément Conil Architectes
04 28 70 88 70
archi@clementconil.com
www.clementconil.com

DocuSigned by:
Djilali Derrouiche
142339B0FC2742D...

Docusign Envelope ID: F2CFDC2A-1F21-40DD-9369-03FE7439CE9F



Nota Bene : Plan administratif conceptuel ne pouvant servir de base à la réalisation du chantier. Ce plan ne constitue pas un plan d'exécution

CLÉMENT CONIL ARCHITECTES

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

PC 02.01b RELEVÉ GÉOMÈTRE- EXISTANT

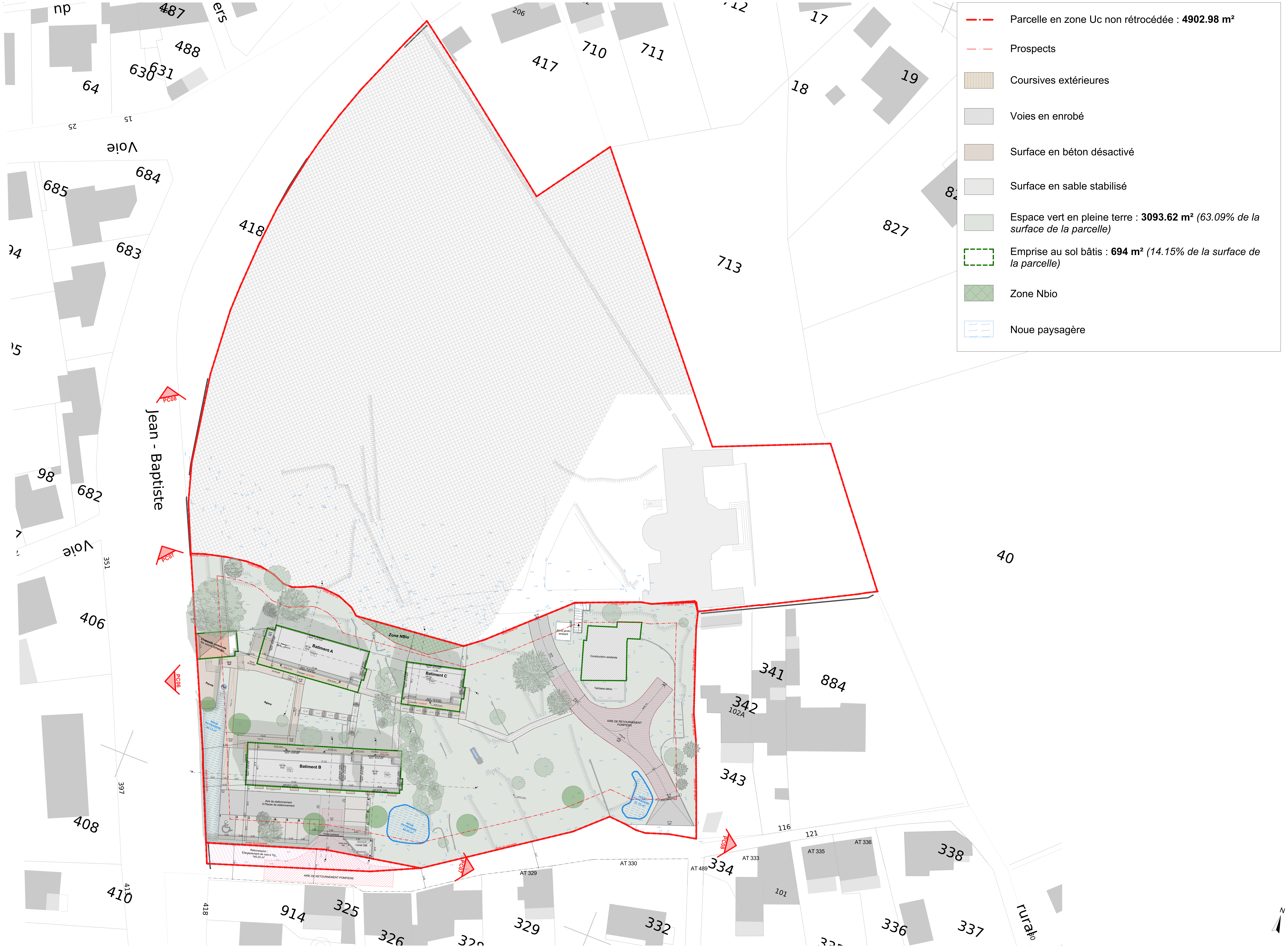
Pont Fabre - 83500 La Seyne sur Mer

Date du document initial :	08/09/2024
Date du présent document :	21/07/2025
Indice du présent document :	F
Echelle :	1:200

Clément Conil Architectes
04 28 70 88 70
archi@clementconil.com
www.clementconil.com

DocuSigned by:
Djilali DERRAOUI
142339B0FC2742D...

Docusign Envelope ID: F2CFDC2A-1F21-40DD-9369-03FE7439CE9F



Nota Bene : Plan administratif conceptuel ne pouvant servir de base à la réalisation du chantier. Ce plan ne constitue pas un plan d'exécution

CLÉMENT CONIL ARCHITECTES

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

PC 02.02a PLAN DE MASSE

Pont Fabre - 83500 La Seyne sur Mer

Date du document initial :	08/09/2024
Date du présent document :	21/07/2025
Indice du présent document :	F
Echelle :	1:500, 1:200

Clément Conil Architectes
04 28 70 88 70
archi@clementconil.com
www.clementconil.com

DocuSigned by:
Djilali DEROUICHE
142339B0FC2742D...

Docusign Envelope ID: F2CFDC2A-1F21-40DD-9369-03FE7439CE9F

PC07

PC06

limite zone Uc

limite de propriété

Zone NBio

Batiment A

Batiment B

Batiment C

Chappelle conservée
Niv toiture inchangés

Parvis

Puit

Agora

NOUE PAYSAGERE 90.13 m²

Aire de stationnement
9 Places de stationnement

Protail coulissant

Local OM

accès local OM

Retrocession :
Elargissement de voie à 7m
140.22 m²

AIRE DE RETOURNEMENT POMPIERS

Abris jardin existant

Construction existante

Terrasse béton

AIRE DE RETOURNEMENT POMPIERS

NOUE PAYSAGERE 31,73 m²

Portail gaz à clavier

NOUE PAYSAGERE 54,45 m²

AT 330

AT 329

AT 489

Parcelle en zone Uc non rétrocédée : **4902.98 m²**

Prospects

Coursives extérieures

Voies en enrobé

Surface en béton désactivé

Surface en sable stabilisé

Espace vert en pleine terre : **3093.62 m²** *(63.09% de la surface de la parcelle)*

Emprise au sol bâtis : **694 m²** *(14.15% de la surface de la parcelle)*

Zone Nbio

Noue paysagère

Nota Bene : Plan administratif conceptuel ne pouvant servir de base à la réalisation du chantier. Ce plan ne constitue pas un plan d'exécution

CLÉMENT CONIL ARCHITECTES

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

PC 02.02b PLAN DE MASSE

Pont Fabre - 83500 La Seyne sur Mer

Date du document initial : 08/09/2024
Date du présent document : 21/07/2025
Indice du présent document : F
Echelle : 1:200, 1:300

Clément Conil Architectes
04 28 70 88 70
archi@clementconil.com
www.clementconil.com

DocuSigned by:
Djilali BENDOU
142339B0FC2742D...

Docusign Envelope ID: F2CFDC2A-1F21-40DD-9369-03FE7439CE9F



Arbres déposés : 6 unités

Abres conservés : 42 unités

Abres plantés : 6 unités

Nota Bene : Plan administratif conceptuel ne pouvant servir de base à la réalisation du chantier. Ce plan ne constitue pas un plan d'exécution

CLÉMENT CONIL ARCHITECTES

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

PC 02.03a PLAN DE MASSE - PAYSAGE

Pont Fabre - 83500 La Seyne sur Mer

Date du document initial : 08/09/2024
Date du présent document : 21/07/2025
Indice du présent document : A

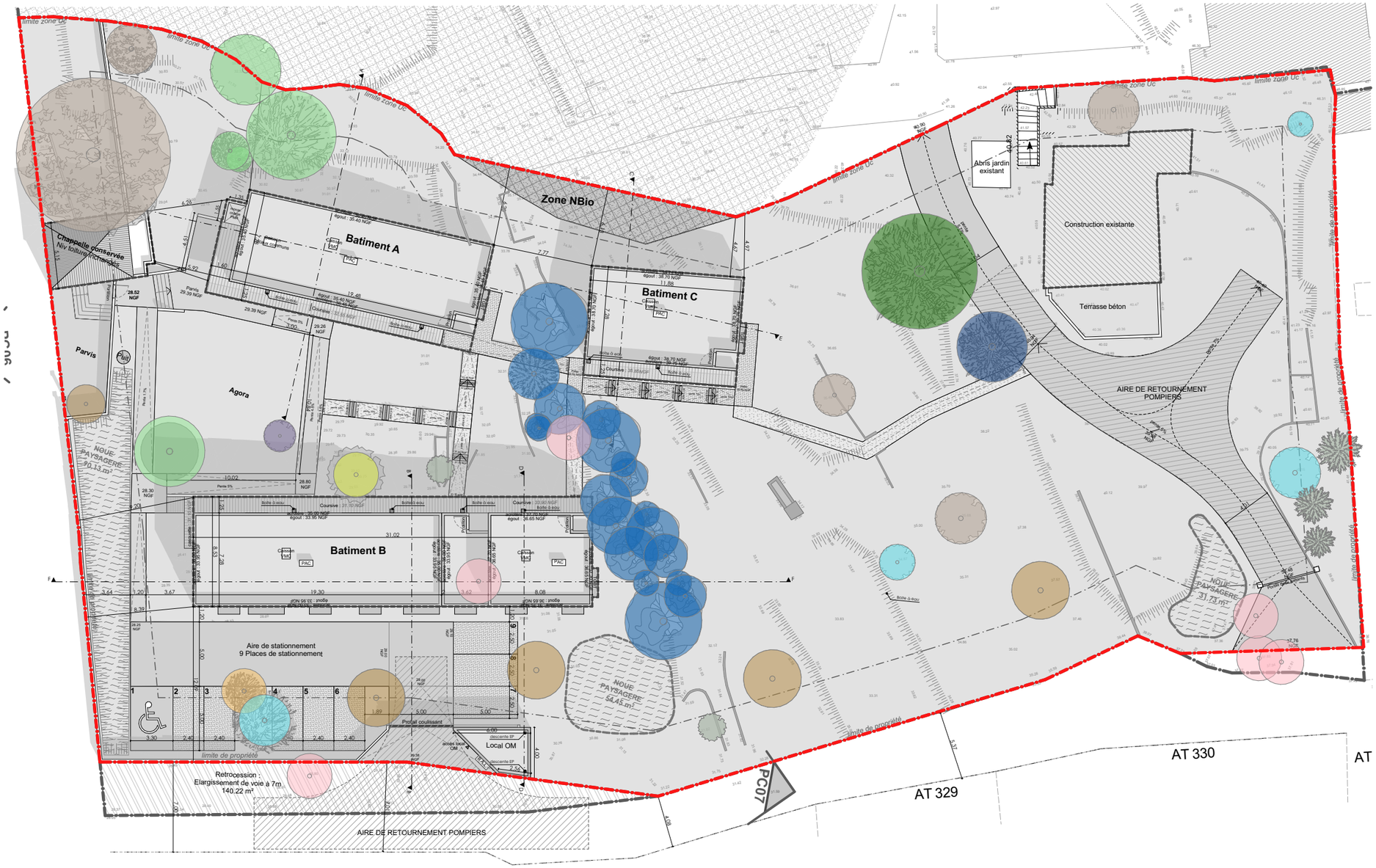
Echelle :

Clément Conil Architectes
04 28 70 88 70
archi@clementconil.com
www.clementconil.com

DocuSigned by:
Djilali DERRICHE
142339B0FC2742D...

Docusign Envelope ID: F2CFDC2A-1F21-40DD-9369-03FE7439CE9F

- Chêne
- Olivier
- Micocoulier
- Citronnier
- Figuier
- Cyprès
- Pin
- Palmier
- Cèdre
- Sophora



Nota Bene : Plan administratif conceptuel ne pouvant servir de base à la réalisation du chantier. Ce plan ne constitue pas un plan d'exécution

CLÉMENT CONIL ARCHITECTES

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

PC 02.03b PLAN DE MASSE - PAYSAGE

Pont Fabre - 83500 La Seyne sur Mer

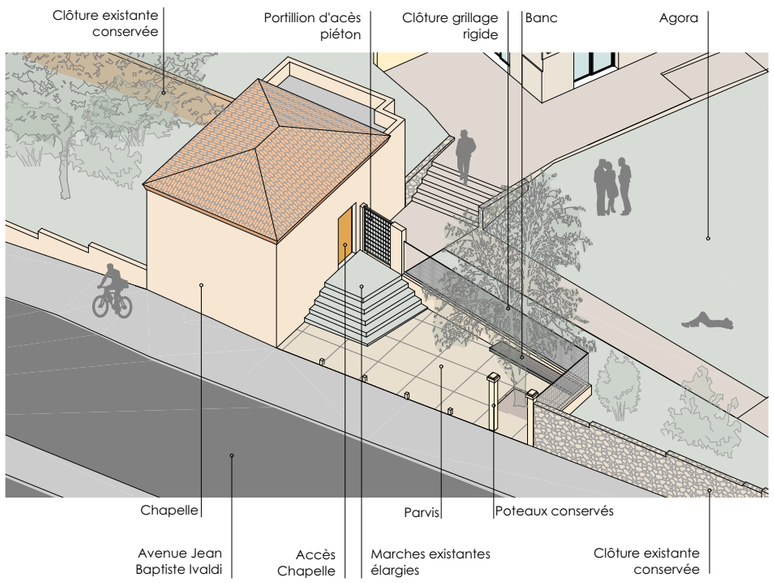
Date du document initial : 08/09/2024
Date du présent document : 21/07/2025
Indice du présent document : A

Echelle :

Clément Conil Architectes
04 28 70 88 70
archi@clementconil.com
www.clementconil.com

DocuSigned by:
Djilali DEROUICHE
142339B0FC2742D...

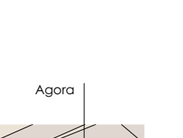
Docusign Envelope ID: F2CFDC2A-1F21-40DD-9369-03FE7439CE9F





Mur existant à conserver

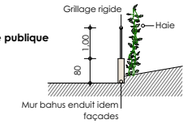
Clôture à créer entre limite de propriété et domaine publique
Mur bahus H = 80 cm enduit idem façades
Cloture rigide RAL gris enthracite H= 1.00m
H = 1.8m



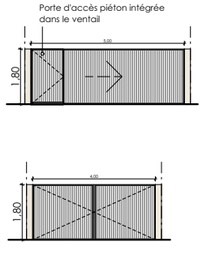
Portillion d'accès piéton
Barreaudage vertical simple
RAL gris enthracite
H= 1.80m

Mur en pierre périphérique existant
Arase à abaisser
H = 1.8m (Maximum autorisé au PLU)

Clôture à créer entre limite de propriété et domaine publique
Mur bahus H = 80 cm enduit idem façades
Cloture rigide RAL gris enthracite H= 1.00m
H = 1.8m

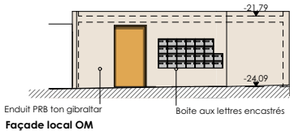


Clôture maçonnée existante à conserver
enduit à reprendre RAL idem façades
Hauteurs variées inférieur à 1.8m



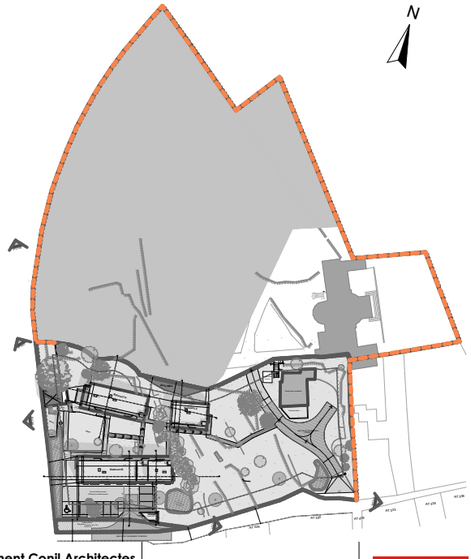
Portail d'accès véhicule
Ventail coulissant
Barreaudage vertical simple
RAL gris enthracite
H= 1.80m

Portail d'accès véhicule
2 Ventaux battants
Barreaudage vertical simple
RAL gris enthracite
H= 1.80m



Façade local OM

Clôtures diverses existantes conservées



Nota Bene : Plan administratif conceptuel ne pouvant servir de base à la réalisation du chantier. Ce plan ne constitue pas un plan d'exécution

CLÉMENT CONIL ARCHITECTES

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

PC 02.04a PLAN DE MASSE - TRAITEMENT CLÔTURE

Pont Fabre - 83500 La Seyne sur Mer

Date du document initial : 08/09/2024
Date du présent document : 21/07/2025
Indice du présent document : A

Echelle : 1:2000

Clément Conil Architectes
04 28 70 88 70
archi@clementconil.com
www.clementconil.com

DocuSigned by:
Djilali DEROUICHE
142339B0FC2742D...

Docusign Envelope ID: F2CFDC2A-1F21-40DD-9369-03FE7439CE9F

RESEAU AEP
Canalisation Existante, à dévoyer
Canalisation à créer
B.A.C
Compteur Général
RESEAU EP
Canalisation à Créer
Regard, Grille à créer
Noue paysagère
RESEAU EU
Canalisation à créer
Regard de Visite Ø800

limite zone Uc
limite de propriété
Zone NBio
Batiment A
Batiment B
Batiment C
Chappelle conservée
Construction existante
R+1
Terrasse béton
DALLE BETON
CUVE
ABRI
ABRI Abri béton existant
AGORA
AIRE DE RETOURNEMENT POMPIERS
Aire de stationnement
9 Places de stationnement
Local OM
Protail coulissant
Protail deux battants
RACCORDEMENT AU RESEAU EU EXISTANT
*Suivants les prescriptions du Concessionnaire
RACCORDEMENT AU RESEAU EP EXISTANT
RACCORDEMENT AU RESEAU AEP EXISTANT
Retrocession :
Elargissement de voie à 7m
140.22 m²
Débit de Fuite 6l/s
T : 28.30
fe : 27.00
Br1 - Noue Paysagère
Volume Utile 30m3
(Prf moyenne: 0.50cm)
Br2 - Noue Paysagère
Volume Utile 45m3
(Prf moyenne: 0.50cm)
Br3 - Noue Paysagère
Volume Utile 61m3
(Prf moyenne: 0.80cm)
Regard Existant TN : 27.34 fe : 25.91
Regard Grille TN : 28.52 fe : 27.52
Regard Ø800 TN : 29.39 fe : 28.00
fe : 27.72
fe : 28.20
Regard Grille TN : 28.30 fe : 27.50
Regard Ø800 TN : 28.30 fe : 26.00
fe : 28.00
Regard Grille TN : 28.25 fe : 27.45
Regard Ø800 TN : 28.30 fe : 27.18
Regard Grille TN : 28.70 fe : 27.45
Regard Ø800 TN : 29.00 fe : 27.60
Regard Grille TN : 29.00 fe : 28.00
Regard Ø800 TN : 31.30 fe : 29.50
Regard Ø800 TN : 28.27 fe : 27.43
fe : 30.10
Regard Grille TN : 33.05 fe : 31.55
Regard Grille TN : 32.00 fe : 31.00
Regard Ø800 TN : 32.40 fe : 31.80
Regard Ø800 TN : 32.15 fe : 30.85
Regard Ø800 TN : 33.70 fe : 32.20
Grille Avaloir TN : 40.85 fe : 39.65
Grille Avaloir TN : 40.04 fe : 38.84
Grille Avaloir TN : 39.00 fe : 37.80
Grille Avaloir TN : 38.50 fe : 37.70
fe : 37.00
Retournement conduite existante
PEHD Ø63
PEHD Ø90
PEHD Ø200
PEHD Ø250
PEHD Ø315
PEHD Ø400
PEHD Ø450
PEHD Ø500
PEHD Ø630
PEHD Ø800
ROUVIER
CHEMIN
AT 330

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

PC 02.05a PLAN DE MASSE - RÉSEAUX HUMIDES

Pont Fabre - 83500 La Seyne sur Mer

Date du document initial : 08/09/2024
Date du présent document : 21/07/2025
Indice du présent document : A
Echelle :

CLÉMENT CONIL ARCHITECTES
Clément Conil Architectes
04 28 70 88 70
archi@clementconil.com
www.clementconil.com

DocuSigned by:
Djilali DEROUICHE
142339B0FC2742D...

Docusign Envelope ID: F2CFDC2A-1F21-40DD-9369-03FE7439CE9F

Cibé / Cibé Grand Volume
Réseau IRVE en attente
TPC Ø200 en attente
Regard IRVE
Réseau Télécom
Réseau Télécom
Chambre de Tirage
Réseau d'Eclairage
Réseau éclairage
Armoire de commande du réseau d'éclairage
Candélabre

limite zone Uc
Zone NBio
Batiment A
Batiment B
Batiment C
AGORA
Chapelle conservée
Niv toiture à conserver
Construction existante
R + 1
Terrasse béton
DALLE BETON
CUVE
ABRI
Abri à démolir existant
RACCORD SUR RESEAU EXISTANT
AIRE DE RETOURNEMENT POMPIERS
Aire de stationnement
9 Places de stationnement
3 x 150² + 70² Alu
3 x 240² + 90² Alu
5TPO45
TPC Ø200
TPC Ø200 en Attente
Cibé grand volume
Compteur général
Compteur Général du reseau d'eclairage
Retrocession : Elargissement de voie à 7m 140.22 m²
Portail coulissant
Portail deux battants
Local OM
RACCORDEMENT AU RESEAU ENEDIS EXISTANT
Suivants les prescriptions du Concessionnaire
RACCORDEMENT AU RESEAU TELECOM EXISTANT
Suivants les prescriptions du Concessionnaire
limite de propriété
CHEMIN
ROUVIER
LOUIS
AT 329
AT 330

CLÉMENT CONIL ARCHITECTES

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

PC 02.05b PLAN DE MASSE - RÉSEAUX SECS

Pont Fabre - 83500 La Seyne sur Mer

Date du document initial : 08/09/2024
Date du présent document : 21/07/2025
Indice du présent document : A
Echelle :

Clément Conil Architectes
04 28 70 88 70
archi@clementconil.com
www.clementconil.com

DocuSigned by:
Djilali DEROUC
142339B0FC2742D...

Docusign Envelope ID: F2CFDC2A-1F21-40DD-9369-03FE7439CE9F

Voirie

Place de stationnement de type "Nidagravel"

Cheminement piéton minéral

Murs à réaliser

Bordure, Type T2

Bordure, Type A2

limite zone Uc

limite de propriété

Zone NBio

Batiment A

Batiment B

Batiment C

Chapelle conservée
Niv toiture/incendies

AGORA

Aire de stationnement
9 Places de stationnement

Construction existante
R + 1

Terrasse béton

ABRI
Abri jardin existant

DALLE BETON

CUVE

AIRE DE RETOURNEMENT POMPIERS

Portail deux battants

Local OM

Retrocession :
Elargissement de voie à 7m
140.22 m²

CHEMIN ROUVIER

AT 330

CLÉMENT CONIL ARCHITECTES

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

PC 02.05C PLAN DE MASSE - VOIRIES

Pont Fabre - 83500 La Seyne sur Mer

Date du document initial : 08/09/2024
Date du présent document : 21/07/2025
Indice du présent document : A

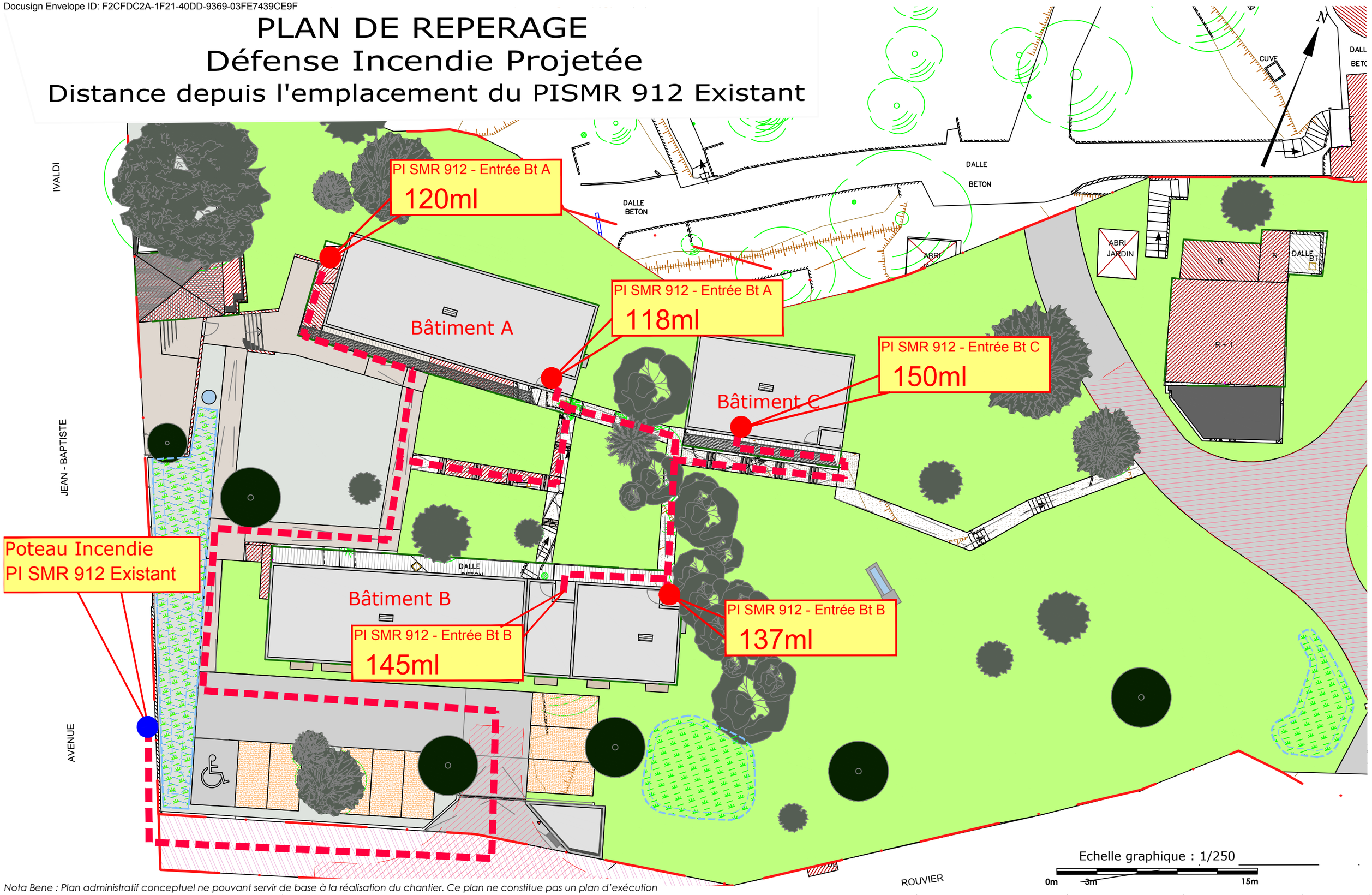
Echelle : 1:1

Clément Conil Architectes
04 28 70 88 70
archi@clementconil.com
www.clementconil.com

DocuSigned by:
Djilali DEROUICHE
142339B0FC2742D...

Docusign Envelope ID: F2CFDC2A-1F21-40DD-9369-03FE7439CE9F

PLAN DE REPERAGE
Défense Incendie Projetée
Distance depuis l'emplacement du PISMR 912 Existant



Nota Bene : Plan administratif conceptuel ne pouvant servir de base à la réalisation du chantier. Ce plan ne constitue pas un plan d'exécution

CLÉMENT CONIL ARCHITECTES

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

PC 02.05d PLAN DE MASSE - DECI

Pont Fabre - 83500 La Seyne sur Mer

Date du document initial : 08/09/2024
Date du présent document : 21/07/2025
Indice du présent document : A

Echelle :

Clément Conil Architectes
04 28 70 88 70
archi@clementconil.com
www.clementconil.com

DocuSigned by:
Djilali DERROUC
142339B0FC2742D...

Docusign Envelope ID: F2CFDC2A-1F21-40DD-9369-03FE7439CE9F

LEGENDE:

- Zone de Terrassement des Bâtiments et voirie
- Zone de Terrassement des cheminements pieton
- Zone de Terrassement de l'Agora
- Zone de recalibrage de la voie existante
- Noue paysagère

Batiment
Z Pf = 29.39m

Batiment
Z Pf = 33.05m

Batiment
Z Pf = 28.30m

Rampe 0.1%
Z Pf Amont = 29.05m
Z Pf Aval = 28.25m

Agora
Z Pf = 29.39m
Z Pf = 29.26m
Z Pf = 29.30m

Z Pf Amont = 29.25m
Z Pf Aval = 28.35m

R + 2
R + 1
R

DALLE BETON
BETON
CUVE
ABRI JARDIN
DALLE BT
TERRASSE BETON
FONTAINE
PUIT
MUR + CLOTURE

N

Nota Bene : Plan administratif conceptuel ne pouvant servir de base à la réalisation du chantier. Ce plan ne constitue pas un plan d'exécution

CLÉMENT CONIL ARCHITECTES

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

PC 02.05e PLAN DE MASSE - TERRASSEMENTS

Pont Fabre - 83500 La Seyne sur Mer

Date du document initial : 08/09/2024
Date du présent document : 21/07/2025
Indice du présent document : A

Echelle :

Clément Conil Architectes
04 28 70 88 70
archi@clementconil.com
www.clementconil.com

DocuSigned by:
Djilali DERROUC
142339B0FC2742D...

Docusign Envelope ID: F2CFDC2A-1F21-40DD-9369-03FE7439CE9F



Nota Bene : Plan administratif conceptuel ne pouvant servir de base à la réalisation du chantier. Ce plan ne constitue pas un plan d'exécution

CLÉMENT CONIL ARCHITECTES

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

PC 06.01 INSERTION

Pont Fabre - 83500 La Seyne sur Mer

Date du document initial : 08/09/2024
Date du présent document : 21/07/2025
Indice du présent document : A

Echelle :

Clément Conil Architectes
04 28 70 88 70
archi@clementconil.com
www.clementconil.com

DocuSigned by:
Djilali DERROU...
142339B0FC2742D...

Docusign Envelope ID: F2CFDC2A-1F21-40DD-9369-03FE7439CE9F



Nota Bene : Plan administratif conceptuel ne pouvant servir de base à la réalisation du chantier. Ce plan ne constitue pas un plan d'exécution

CLÉMENT CONIL ARCHITECTES

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

PC 06.02 INSERTION

Pont Fabre - 83500 La Seyne sur Mer

Date du document initial : 08/09/2024
Date du présent document : 21/07/2025
Indice du présent document : A

Echelle :

Clément Conil Architectes
04 28 70 88 70
archi@clementconil.com
www.clementconil.com

DocuSigned by:
Djilali DERKOUC
142339B0FC2742D...

Docusign Envelope ID: F2CFDC2A-1F21-40DD-9369-03FE7439CE9F



Nota Bene : Plan administratif conceptuel ne pouvant servir de base à la réalisation du chantier. Ce plan ne constitue pas un plan d'exécution

CLÉMENT CONIL ARCHITECTES

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

PC 06.03 INSERTION

Pont Fabre - 83500 La Seyne sur Mer

Date du document initial : 08/09/2024
Date du présent document : 21/07/2025
Indice du présent document : A

Echelle :

Clément Conil Architectes
04 28 70 88 70
archi@clementconil.com
www.clementconil.com

DocuSigned by:
Djilali DERDOUC
142339B0FC2742D...